



### certificat de dépôt vdk banque

Le certificat de dépôt est un titre représentant une reconnaissance de dette émis par vdk banque SA qui s'engage à payer trimestriellement un intérêt pendant la durée du produit et à rembourser le montant souscrit à l'échéance convenue. Le certificat de dépôt est un placement à taux fixe et à durée fixe.

Le montant souscrit reste bloqué pendant toute la durée du produit et n'est pas remboursé anticipativement.

#### Caractéristiques

**Émetteur** : vdk banque SA

**Devise** : en euros

**Droit applicable** : droit belge

**Durée** : voir liste des tarifs

**Période de souscription** : pendant deux semaines (jusqu'au 15<sup>e</sup> jour et au dernier jour du mois respectivement)

**Date d'émission** : émission le 16<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> du mois. vdk banque SA se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à tout moment à l'offre de nouveaux certificats de dépôt.

**Montant minimum de souscription** : à partir de 200 euros (et ensuite par 100 euros)

**Prix d'émission** : 100 %

**Groupe cible** : le certificat de dépôt est intéressant pour les investisseurs-euses à la recherche d'un placement liquide et sûr à court terme, avec un rendement fixe.

**Forme** : le certificat de dépôt est un titre dématérialisé non subordonné, non convertible et non échangeable. Le certificat de dépôt ne donne pas le droit de souscrire ou d'acquérir d'autres types de titres et n'est pas lié à un dérivé.

**Échéance** : à l'échéance finale, le montant souscrit est automatiquement remboursé.

Jusqu'à l'échéance, le montant souscrit est bloqué, aucun remboursement anticipé ne peut être demandé.

#### Frais

**Frais d'entrée** : pas de frais

**Frais de sortie à l'échéance** : pas de frais

**Droit de garde** : le certificat de dépôt émis par vdk Banque SA est conservé gratuitement sur un compte bon de caisse auprès de vdk banque SA. Un droit de garde peut toutefois être imputé auprès d'autres institutions financières.

Pour plus d'informations sur les frais du compte lié : voir liste des tarifs

### Rémunération

**Taux d'intérêt** : le taux d'intérêt est fixé pour toute la durée. Les taux d'intérêt actuels se trouvent dans la liste des tarifs de vdk banque SA

**Paiement d'intérêts** : les intérêts sont payés trimestriellement sur le compte lié au bon de caisse.

### Fiscalité

**Fiscalité** : retenue du précompte mobilier belge de 30 % sur les intérêts bruts.

Le traitement fiscal peut être modifié en fonction des modifications apportées à la législation belge et dépend également du statut fiscal de l'investisseur-euse.

### Profil du produit et risques

**Profil du produit** : très défensif si la durée correspond à l'horizon de placement. Il n'est pas tenu compte d'une perte éventuelle qui serait la conséquence d'un dépassement de la garantie de la Protection des dépôts ou d'une exclusion de la Protection des dépôts.

**Risque de crédit** : en cas de défaillance de vdk banque en tant qu'émetteur, l'investisseur-euse court le risque que son capital initialement investi ainsi que les éventuels coupons restant à payer ne soient remboursés que partiellement ou même pas du tout.

**Risque de faillite** : si vdk banque est en faillite en tant qu'émetteur, l'investisseur-euse court le risque que son capital initialement investi ainsi que les éventuels coupons restant à payer ne soient remboursés que partiellement ou même pas du tout.

**Risque de liquidité** : ce certificat de dépôt n'est pas coté, il est donc peu probable qu'un marché secondaire actif se crée.

**Risque de marché** : la valeur du certificat de dépôt peut fluctuer entre autres en fonction des taux du marché, de la volatilité des marchés et de la santé financière de l'émetteur-trice.

**Risque d'inflation** : une augmentation soutenue des prix peut entraîner une perte de valeur du montant déposé.

### Informations pratiques

**Informations** : l'investisseur-euse reçoit des informations via des extraits

**Conservation** : les certificats de dépôt conservés auprès de vdk banque sont détenus sur un compte de bon de caisse distinct.

**Remboursement anticipé** : les certificats de dépôt ne peuvent pas être remboursés anticipativement.

**Plaintes** : en cas de plainte, l'investisseur-euse peut s'adresser à vdk banque SA - Traitement des plaintes, Sint-Michielsplein 16, 9000 Gand, e-mail : [plaintes@vdk.be](mailto:plaintes@vdk.be). Si l'investisseur-euse n'est pas satisfait-e de la réponse,

Fiche produit version novembre 2022

il/elle peut prendre contact avec l'Ombudsman en conflits financiers, qui peut être joint via le site web d'Ombudfin ou à cette adresse : North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte 2, 1000 Bruxelles.

**Liste des tarifs** : la liste des tarifs est disponible dans chaque agence vdk et sur [www.vdk.be/tarieven](http://www.vdk.be/tarieven).

**Règlement** : Le « Règlement général des opérations » et, en particulier, le « Règlement des opérations sur instruments financiers et distribution d'assurances », sont d'application.

Les règlements sont disponibles dans chaque agence vdk et sur [www.vdk.be/documents](http://www.vdk.be/documents) légaux.

*Attention : aucun prospectus ou fiche d'information obligatoire n'est disponible pour ce produit.*

*Ce document n'est ni un prospectus, ni une note d'information et n'a pas été contrôlé ou approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers.*

*Cette fiche produit est une documentation marketing et contient uniquement un résumé des principales caractéristiques du produit. Elle ne contient pas de conseil en investissement.*

*Les informations contenues dans cette fiche produit sont valables au moment de sa rédaction, mais peuvent être modifiées dans le futur.*